



Centrale canine et ADN

Par Mildred71

Bonjour,

Je ne suis pas éleveuse mais je possède 3 chiens avec pédigrés . Aujourd'hui je reçois un mail de la centrale canine me prevenant qu'une recherche en filiation pour savoir qui est le père de mon male à été faite et de me communiquer les résultats . Je n'ai jamais été avertit, ni demander mon autorisation pour cette recherche, l'on me met juste devant le fait accompli! Cette demande a été faite par un éleveur à qui j'avais fourni mon male pour une saillie (saillie faite avant l'obligation de l ADN). J'aimerais savoir si cela est légal et acceptable .Etant le propriétaire du chien suis très surprise et en colère que l'on puisse faire cela sans mon consentement. Pourriez vous s'il vous plait m'aider et me dire si j'ai un recours ,merci beaucoup

Par Isadore

Bonjour,

Pourquoi l'éleveur ne pourrait-il pas faire de recherches sur l'ascendance de ses chiots ?

Il n'y a aucune interdiction empêchant le propriétaire d'un animal de faire des recherches sur l'ascendance de ses animaux sur plusieurs générations.

Pourquoi cela vous contrarie-t-il, quel est votre préjudice ?